

# NOTICE D'INFORMATION

## « EMPLOI CNDS 2018 »

### PRINCIPE GÉNÉRAL

Les clubs, comités départementaux, ligues ou comités régionaux qui le désirent peuvent bénéficier d'une convention pour la création d'emplois permanents (CDI) s'adressant à des personnels qualifiés disposant de compétences sportives, techniques, pédagogiques ou administratives.

### AIDES FINANCIÈRES

Les aides financières, imputées sur les crédits du CNDS, sont attribuées lorsque les mesures générales en faveur de l'emploi ne peuvent pas être mise en œuvre.

Le montant des aides cumulées (pour un plein temps) est **dégressif sur 4 ans** :

1)	Première année	12 000 €
2)	Deuxième année	10 000 €
3)	Troisième année	7 500 €
4)	Quatrième année	5 000 €
Total sur 4 ans		<b>34 500 €</b>

Sous conditions particulières (territoires et ou publics particuliers), l'aide peut être de 12 000 € sur les 4 années.

### CONDITIONS D'OBTENTION D'UNE AIDE

- L'association doit être **agrée** « sport » (depuis le 23 juillet 2015, l'affiliation à une fédération agréée par l'Etat vaut agrément)
- L'emploi doit être **un C.D.I. signé dans l'année civile de la demande** et avant le 15 juillet (et non antérieurement)
- Si l'emploi concerne un éducateur sportif, celui-ci doit être titulaire **de la qualification en relation avec le profil du poste**.
- L'association s'engage dans une démarche de pérennisation du poste sur les 4 années de l'aide. La 5<sup>ème</sup> année, l'association doit par conséquent être en mesure de financer seule, l'emploi.
- **La durée de travail** pour l'emploi créé doit correspondre à **minima à un mi-temps de la durée légale** du code du travail.

### MODALITÉS DE DÉPÔT DES DEMANDES

#### Pour les "Créations"

- **Le formulaire de création d'un emploi CNDS** doit être constitué des pièces suivantes : (La plupart des documents demandés sont téléchargeables sur le site de la DRDJSCS à l'adresse suivante : <http://pays-de-la-loire.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article873>)
  - "Fiche Création Emploi CNDS 2018",
  - Le CERFA via "mon compte association" de demande d'Emploi CNDS,
  - Une note de présentation du projet de création d'emploi :
    - Historique de l'association vis à vis de l'emploi,
    - Descriptif de la situation actuelle,
    - Objectifs poursuivis par la création de l'emploi.
  - Le projet associatif,
  - La présentation des missions confiées au futur salarié avec projet de fiche de poste et projet de lettre de mission annuelle,
  - Une copie du registre du personnel sur les 5 dernières années pour les associations déjà employeuses,

- Un plan de formation du futur salarié si l'association a participé ou va participer à son parcours de formation,
- Le bilan et compte de résultat clôturé de l'association sur les 3 dernières années,
- Une note explicative décrivant la façon dont le poste sera pris en charge sur les 4 années et la façon dont il sera financé sur le delta entre le coût du poste et l'aide CNDS allouée,
- Le plan de financement prévisionnel du poste sur 5 ans intégrant la dégressivité de l'aide et les éventuelles autres aides ou allègements de charges,
- L'avis circonstancié de la ligue ou du comité régional doit être complété dans l'espace réservé de la "Fiche Création Emploi CNDS 2018"

#### **A produire dès recrutement du salarié**

- Copie du contrat de travail à durée indéterminée signé,
- Copie du diplôme,
- N° de la carte professionnelle pour les éducateurs sportifs.

- **Entretien préalable avec le conseiller "sport" en charge de l'emploi :** Avant de déposer un dossier de création d'emploi CNDS, il est **indispensable** de prendre un rendez-vous avec le référent emploi de la DRDJSCS (comités régionaux / ligues) ou des directions départementales (clubs, comités départementaux) afin d'étudier la faisabilité et la recevabilité de la demande.
- **Entretien préalable avec la ligue de la discipline :** Avant de déposer un dossier de création d'emploi CNDS, il est également **indispensable** de prendre rendez-vous avec la ligue afin que ce dernier puisse porter un avis circonstancié sur le dossier.
- **Liste des référents emplois**
  - DRDJSCS : [bruno.boucher@drjscs.gouv.fr](mailto:bruno.boucher@drjscs.gouv.fr)
  - Loire Atlantique: [nordine.saidou@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:nordine.saidou@loire-atlantique.gouv.fr)
  - Maine et Loire: [nicolas.roussel@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:nicolas.roussel@maine-et-loire.gouv.fr)
  - Mayenne : [tony.martin@mayenne.gouv.fr](mailto:tony.martin@mayenne.gouv.fr)
  - Sarthe : [noemie.coupeau@sarthe.gouv.fr](mailto:noemie.coupeau@sarthe.gouv.fr)
  - Vendée : [franck.deteule@vendee.gouv.fr](mailto:franck.deteule@vendee.gouv.fr)

#### **Pour les "renouvellements"**

- Pour le renouvellement d'un emploi CNDS, pas de formalités particulières à effectuer sur "mon compte association", sauf :
- En cas de changement de salarié fournir avec l'imprimé de renouvellement :
  - Copie du contrat de travail à durée indéterminé signé
  - Copie du diplôme
  - N° de la carte professionnelle pour les éducateurs sportifs
- En cas de changement de situation du salarié, fournir avec l'imprimé "Fiche Modification Emploi CNDS 2018", la copie de l'avenant du contrat de travail existant,
- La déclaration annuelle de données sociales (DADS),
- L'attestation de maintien dans l'emploi.

#### **Enregistrement et dépôt des demandes :**

Pour l'emploi et l'apprentissage, les associations procèdent à deux démarches en parallèle :

- Elles déposent leur demande sur "mon compte association" au travers d'une fiche "action" (CERFA) accompagnée de l'ensemble des pièces spécifiques et justificatives (téléchargeables sur les sites des services de l'État (DRDJSCS)),
- Elles adressent au correspondant emploi du territoire dont elles dépendent, par courrier ou e-mail, les documents complétés avec les pièces annexes (sous format pdf compressées).

**ATTENTION : Date limite de dépôt des demandes le 18 mars 2018**

**Pour toutes explications complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services.**